

Conférence Internationale de Rabat

Politique et Droit de la Concurrence Expériences nationales et partenariat international

Intervention de Monsieur Abdellatif Jouahri

Wali de Bank Al-Maghrib

Monsieur le Chef du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Responsables des autorités de régulation,

Monsieur le Président de la Cour de Cassation,

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions internationales,

Honorable assistance,

C'est un réel plaisir que de prendre part avec vous à cette rencontre internationale dédiée à la politique et au droit de la concurrence. Je tiens à cette occasion à remercier Monsieur Driss Guerraoui, président du Conseil de la Concurrence pour son invitation et à le complimenter pour l'organisation de cette conférence de haut niveau. Au regard de la qualité des panélistes, on ne peut que le féliciter pour avoir pu réunir autant de hauts responsables d'un aussi grand nombre de pays, mais je pense aussi que l'importance et l'intérêt que suscitent les thèmes abordés y ont également contribué.

Avec la rapidité et l'ampleur des évolutions économiques, sociales, technologiques et environnementales auxquelles nous assistons, la pertinence et la validité, de nos lois et de nos réglementations sont constamment mises à rude épreuve. Les autorités publiques de manière générale et les régulateurs en particulier se retrouvent devant un défi complexe. Ils sont appelés à élaborer et à mettre en place des politiques et des cadres adaptés dans des environnements sans cesse refaçonnés par des développements aux implications difficilement prévisibles. Cette situation n'est pas propre à une catégorie de pays, mais concerne l'ensemble des économies, en développement, émergentes et avancées.

Dans ces conditions, le renforcement de la coopération aussi bien au niveau national, entre les différentes autorités, qu'au niveau régional et international est nécessaire pour l'échange d'expériences, mais également pour l'élaboration d'approches standards face à des enjeux communs. Le rôle grandissant de certaines instances internationales et l'émergence certaine d'autres ne sont que l'expression de ce besoin d'unir les efforts pour affronter les nouveaux défis.

Paradoxalement, ces évolutions sont concomitantes à une remise en question par certains pays des conventions et agendas mondiaux élaborés et adoptés à l'issue parfois de plusieurs années de dialogue et de négociations. Aujourd'hui, avec la montée du populisme, le multilatéralisme et les règles qui régissent le commerce mondial sont remis en question et le front commun contre des défis tels que le changement climatique, le terrorisme et la pauvreté est en train de se fissurer, menaçant les économies et les populations.

Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas me hasarder à discuter en détail ces défis et leurs implications au cours des quelques minutes de temps qui me sont imparties. Je voudrais plutôt me contenter de partager avec vous quelques idées, qui m'interpellent en tant que responsable de la régulation du système bancaire.

Comme le reflète l'espace qui lui est consacré dans le programme de cette conférence, mais également la multiplication des rencontres et des études qui lui sont dédiées, l'une des plus grandes mutations de notre époque est certainement la révolution digitale.

Elle transforme de manière progressive mais profonde les processus de production et l'organisation des marchés et des échanges. La digitalisation des services, l'ubérisation de l'économie, et les multiples risques de la cybercriminalité entre autres, posent des défis d'une complexité sans précédent en matière de régulation.

Réguler les industries et les services émergents nécessite une approche qui allie la souplesse indispensable, pour permettre leur éclosion et leur développement, à la rigueur nécessaire pour éviter tout dérapage et minimiser les effets néfastes sur les consommateurs, l'activité et la stabilité économique.

A titre d'exemple, l'essor que connaissent la production de la donnée et son utilisation pour créer de la valeur ajoutée pose de nombreux défis en termes de concurrence, de protection des informations à caractère personnel, et parfois même d'ordre politique comme l'illustre le cas de Facebook-Cambridge Analytica.

Le développement des médias sociaux, le fléau des fake news et leurs impacts politiques, sociaux et économiques sont également une autre illustration des implications de la révolution digitale et des défis qu'elle engendre en matière de régulation.

Par ailleurs, la perplexité et l'hésitation devant l'approche à adopter face au développement des crypto-actifs et de la monnaie digitale constituent un autre exemple de la difficulté qu'ont les autorités nationales et même les institutions internationales à définir une approche appropriée pour appréhender toutes les conséquences des innovations technologiques.

Mesdames et Messieurs,

Dans le domaine financier, outre les implications de la digitalisation, la multiplication des difficultés dans le sillage de la crise financière de 2008 a conduit à un resserrement sans précédent de la régulation bancaire. Alors que les appels se multipliaient pour la poursuite de ce resserrement, la résurgence des difficultés économiques et l'atonie du crédit bancaire viennent militer plutôt pour l'assouplissement dans l'espoir de redonner vigueur à la demande et à la croissance.

Les régulateurs sont appelés ainsi à trouver et surtout à préserver un équilibre difficile et souvent fragile entre le durcissement des règles prudentielles pour la stabilité, primordiale au demeurant, du système bancaire et financier et leur assouplissement pour faciliter davantage le financement et contribuer à la relance de l'économie.

De surcroit, le développement de la Fintech et les exigences en matière de lutte contre le changement climatique, ainsi que celles de plus en plus renforcées pour combattre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux compliquent davantage la mission des régulateurs. Assurer la conformité avec les standards internationaux tels que ceux du GAFI ou encore ceux imposés par certaines grandes économies, tel que la loi américaine FATCA, constitue un véritable défi pour les systèmes financiers des pays émergents et en développement.

Au final, répondre à l'ensemble de ces exigences aujourd'hui, y compris celle de la préservation de la stabilité financière, se traduit, il faut bien le reconnaitre, par un véritable déluge réglementaire auquel fait face le secteur financier.

Mesdames et Messieurs,

Pour un pays aspirant à l'émergence par une plus grande ouverture et une plus large insertion dans les chaines de valeur mondiales comme le Maroc, cette conformité est une nécessité qui requiert des efforts et des arbitrages souvent difficiles pour les autorités de régulation.

Le Conseil de la concurrence, de par sa mission transversale, joue un rôle central dans ce sens et contribue à la consolidation de l'Etat de droit. Il travaille de concert avec les régulateurs sectoriels tels que la Banque centrale à laquelle, il est lié par une convention de coopération depuis quelques années déjà et que nous sommes en train de mettre à jour compte tenu précisément des évolutions auxquelles nous assistons.

Dans le même sens, pour préserver la stabilité financière, les régulateurs du secteur financier travaillent ensemble dans le cadre d'un comité de coordination érigé par la loi et dédié à la surveillance des risques systémiques.

Dans le cas particulier du secteur bancaire, Bank Al-Maghrib préconise une approche basée sur le dialogue et l'écoute réguliers avec les assujettis, des études d'impact et la progressivité dans la mise en œuvre. L'objectif est d'assurer la conformité et la résilience du système bancaire tout en limitant d'éventuels effets négatifs sur sa capacité à assurer le financement de l'économie.

Une attention particulière est accordée à l'impact sur le financement des segments les plus fragiles de l'économie, notamment les TPME. Ces dernières, composante dominante de notre tissu productif et véritable vivier d'emploi, sont souvent les plus affectées par le resserrement réglementaire, qui parfois menace leur viabilité.

Concevoir des règlementations discriminatoires pour favoriser leur développement tout en veillant à préserver la stabilité globale et à assurer la conformité aux règles internationales est souvent un exercice difficile qui appelle à une évaluation permanente de la situation et à l'innovation en matière de mise en œuvre de la réglementation.

Mesdames et Messieurs,

Les problématiques qui seront abordées dans cette conférence sont d'une grande actualité et interpellent à la fois les gouvernements, les régulateurs, les opérateurs économiques et la société civile dans ses différentes composantes.

Il conviendrait de multiplier ce genre d'initiatives, notamment de la part des pays en développement de manière à ce que leur voix soit plus audible et qu'ils puissent prétendre influer, tant soit peu, sur la conception et la mise en œuvre des normes et standards que la communauté internationale est appelée à adapter ou à adopter pour faire face aux défis qu'elle va devoir affronter.

Je vous remercie pour votre attention.